

# **Assurances BIAT**

Société Anonyme au capital de 22.000.000 Dinars  
Siège Social: Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis  
Registre du Commerce : B 160631997  
Matricule fiscal : 601492 D  
CNSS : 198406-41

## **AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2017**

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 8 juin 2017 à 9h30 au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2016.
3. Approbation des Conventions réglementées par les articles du Code des sociétés commerciales.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2016.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2016.
7. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2016.
8. Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit.
9. Renouvellement des mandats des administrateurs.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société dans les délais légaux.

**Le Président du Conseil d'Administration**

# ASSURANCES BIAT

## PROJET DE RESOLUTIONS

### A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2017

#### Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2016 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....

#### Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2016, qui s'élève à 4 320 875,211 Dinars majoré du report à nouveau de 16 006,145 Dinars soit au total 4 336 881,356 Dinars comme suit :

<i>Projet d'affectation des résultats de 2016</i>	
<b>Bénéfice Net 2016</b>	<b>4 320 875,211</b>
<b>Report exercice 2015</b>	<b>16 006,145</b>
<b>Total</b>	<b>4 336 881,356</b>
<b>Réserves légales (5%)</b>	<b>216 844,068</b>
<b>1<sup>er</sup> reliquat</b>	<b>4 120 037,288</b>
<b>Réserves Pour Réinvestissements Exonérés</b> (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2016)	<b>2 000 000,000</b>
<b>2<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>2 120 037,288</b>
<b>Fonds social</b> (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2016)	<b>140 000,000</b>
<b>3<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>1 980 037,288</b>
<b>Dividendes a distribuer</b>	<b>1 980 000,000</b>
<b>Report a nouveau</b>	<b>37,288</b>

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Conseil d'Administration**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2016, des jetons de présence d'un montant brut de quarante-cinq mille dinars (45 000 TND).

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Comité Permanent d'Audit**, un montant brut de **dix mille dinars (10 000 TND)**, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2016, à répartir entre les membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....

**Cinquième Résolution :**

Après avoir constaté l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs suivants :

- La BIAT représentée par **M. Mohamed AGREBI**
- **M. Mohsen HACHICHA**
- **M. Karim MILED**
- **M. Mohamed Elyes BEN RAYENA**
- **M. Mohamed Walid DACHRAOUI**
- **M. Hechmi LAKRICHE**
- **M. Mohamed Adel BELFEKIH**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- La BIAT représentée par **M. Mohamed Elyes BEN RAYENA**
- **M. Mohsen HACHICHA**
- **M. Karim MILED**
- **M. Mohamed Walid DACHRAOUI**
- **M. Mohamed Adel BELFEKIH**

pour une durée de trois (03) années expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....

**Sixième Résolution :**

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....